

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

SEANCE OUVERTE A 19 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. Hamidou HAMA, Livio LANZA, Yannick NOVELLE, conseillers

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2018
- V. DELIBERATION CONCERNANT LES AMORTISSEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ANNEE 2017
- VI. DELIBERATION CONCERNANT LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ORPC CHAMPAGNE
- VII. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22.11.2017 :
 - Subvention de CHF 60'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus
 - Subvention de CHF 880'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence de Messieurs H. HAMA, L. LANZA et Y. NOVELLE.

Elle informe les conseillers que Messieurs B. FUMEAUX et A. PHILIPP auront quelques minutes de retard.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Pour le procès-verbal de la naturalisation, la présidente demande le huis-clos.

Après avoir levé le huis-clos, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Monsieur JOYE, président de la commission « Sécurité, feu, protection civile » revient sur les statuts de l'ORPC, et sur les modifications qui y ont été apportées, car ils dataient de 1994. Il rappelle également que la commission « Sécurité » s'était réunie le 29 août dernier, et que les membres, à l'unanimité, avaient approuvé ces nouveaux statuts. Par la suite, plusieurs petits changements ont été demandés par certaines communes, et ces derniers ont également été validés par la commission « Sécurité ». La délibération pour valider ces nouveaux statuts fera l'objet du point VI du présent ordre du jour. Monsieur JOYE termine en rappelant que la commission a validé, à l'unanimité, ces nouveaux statuts.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour cinq communications.

19h.20 : Arrivée de Monsieur A. PHILIPP

Sortie de mi-législature du Conseil municipal

Le maire informe les conseillers que cette sortie aura lieu les 24 (après-midi), 25 et 26 mai 2018.

Mesures provisoires 30 km/h. de la Colline aux Oiseaux

Il informe les conseillers que ces mesures provisoires (chicane, bacs à fleurs et marquages au sol) ont été enlevées la semaine dernière. A l'heure actuelle, les demandes sont en cours pour mettre la Colline aux Oiseaux en zone 40 km à l'heure.

Radar mobile

Il informe les conseillers que la Police municipale a installé un radar mobile à deux emplacements sur la rue du Vieux-Four. Un au numéro 62, sens Bernex - Peney, du 05 au 12 mai 2017. Durant cette période, 1'926 véhicules ont traversé dans le village dans ce sens, ce qui fait une moyenne de 240 véhicules par jour. Sur ce nombre, il y a 90% des conducteurs qui respectent la limitation de vitesse (30 km/h.).

Le deuxième, à la hauteur du numéro 14, sens Peney - Bernex, a enregistré moins de véhicules, à savoir 1'088, soit une moyenne de 136 véhicules par jour. Dans ce sens, 84% des conducteurs respectent le 30 km/h. et 16% roulent entre 30 et 40 km/h.

Le maire dit qu'à la lecture de ces chiffres, on peut se rendre que le nombre de véhicules traversant le village dans les deux sens (376 journaliers) n'est pas très élevé en comparaison des 13'000 véhicules journaliers qui traversent le pont de Peney.

Apéritif communal - Changement de date

Le maire informe les conseillers que la soirée pour l'apéritif communal de début d'année, qui avait été annoncée pour le mercredi 24 janvier, a été repoussée au **mercredi 21 février 2018 à 19h.00**. En effet, il doit s'absenter quelques semaines pour des raisons médicales.

Régularisation de différentes places de parcs dans la commune

Le maire informe les conseillers que suite aux discussions qui ont eu lieu en commission et au Conseil municipal, les demandes ont été faites auprès de la DGT (Direction générale des transports), et ces dossiers sont actuellement à l'enquête publique.

19h.30 : Arrivée de Monsieur B. FUMEAUX

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour trois communications.

Course de l'Escalade

Monsieur APOTHELOZ informe les conseillers qu'un programme préparatoire pour cette course a été proposé aux enfants de l'école, et 28 élèves ont pu en bénéficier.

Il informe également les conseillers que la présidente du Conseil municipal a participé à la Course du Duc et qu'elle a terminé 136^{ème} sur 616 concurrents dans sa catégorie. Madame HENRIOD est chaleureusement applaudie.

Il est à noter que 97 habitants de la commune ont participé à la Course de l'Escalade dans les différentes courses et catégories proposées. Un grand bravo à tous.

Repas de Noël des Aînés

Monsieur APOTHELOZ informe les conseillers que ce repas a eu lieu le mercredi 13 décembre et que cette journée s'est très bien déroulée, avec le précieux concours de la commission des Aînés, et en particulier, Mesdames HENRIOD, MAIO et MOULLET-BOUCHARDY qui y ont consacré toute une journée, et ce pour le plaisir des aînés. Il les en remercie chaleureusement.

Défibrillateur

Il informe les conseillers que cet appareil, dont la commune a fait l'acquisition il y a quelques années, sera déplacé à l'entrée de la salle polyvalente, à l'extérieur du bâtiment. Actuellement, il se trouve dans le couloir de la salle polyvalente, à côté de l'infirmerie. Ce changement sera effectué au début de l'année 2018. Une signalétique autour du bâtiment sera mise en place pour indiquer l'emplacement de l'appareil.

Le nouveau boîtier sera directement relié à un opérateur du 144, et il sera possible, dès lors que l'on a enlevé l'appareil de son socle, de discuter avec l'opérateur.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour une information.

Mérites communaux

Madame RAMBACH rappelle que, comme l'année dernière, chaque commission peut proposer des candidats pour un mérite communal, qu'il soit sportif, culturel ou autres, mais que in fine ce seront les membres de l'Exécutif et du Bureau du Conseil municipal qui se réuniront au mois de janvier, et qui décerneront un ou des mérite(s).

IV. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2018

Le maire donne les dates des séances du Conseil municipal pour le premier semestre 2018, à savoir :

Lundi 22 janvier	Mercredi 25 avril
Lundi 26 février	Lundi 14 mai
Mercredi 28 mars	Lundi 25 juin

Ces séances auront lieu à 20h.00 dans la salle du Conseil municipal.

V. DELIBERATION CONCERNANT LES AMORTISSEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ANNEE 2017

La présidente demande si tout le monde a lu cette délibération et si celle-ci amène des questions ou des remarques.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande qui approuve cette délibération. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Texte de la délibération

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 et l'obligation de dissoudre une partie de la provision sur les créances d'impôts,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- De procéder à des amortissements complémentaires en 2017 d'un montant total de CHF 509'123.30 sur les crédits suivants :
 - Cuisine salle Rhône / V. Duvillard CHF 305'707.80
 - Mobilier Nouvelle Mairie CHF 60'044.40
 - Chemins Cressonnex/Esise CHF 131'951.10
 - Nouvelle Mairie Achat du bâtiment CHF 11'420.00
- De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2017 sous les rubriques 08.9200.331.0000 pour un montant de CHF 305'707.80, 08.2100.331.20000 pour un montant de CHF 60'044.40, 62.0000.331.0400 pour un montant de CHF 131'951.10 et 08.2100.331.1000 pour un montant de CHF 11'420.00.
- D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 509'123.30.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ORPC CHAMPAGNE

La présidente demande si tout le monde a lu cette délibération et si celle-ci amène des questions ou des remarques.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande qui approuve cette délibération. **8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur PHILIPP).**

Texte de la délibération

Proposition relative à la modification des statuts de l'Office régional de la protection civile (ORPC Champagne)

Vu la nécessité d'actualiser et de mettre en conformité les statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne, datant de mai 1994,

vu la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,

vu les différentes séances qui ont eu lieu pour réaliser ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,

vu les statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC) ainsi terminés en novembre 2016 quant au fond, et très légèrement modifiés sur la forme en avril et en septembre 2017,

vu le rapport de la commission « Sécurité, feu, police et PC » du 17 janvier 2017,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire, le Conseil municipal

DECIDE par 8 voix pour 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur PHILIPP)

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC) en novembre 2016, avril et septembre 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation des délibérations similaires prises par les communes de Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral, membres du groupement.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.

VII. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22.11.2017 :

- **Subvention de CHF 60'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus**

- **Subvention de CHF 880'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ces documents. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces décisions. Cela n'étant pas le cas, elle demande si les conseillers préfèrent voter les deux points en même temps ou un par un. Les deux décisions sont votées ensemble. **7 voix pour, 1 voix contre (Monsieur PHILIPP) et 1 abstention (Monsieur FUMEAUX).**

VIII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion.

Monsieur JOYE a une motion à proposer :

«Suite au déplacement des bacs du chemin de la Treulaz, certains ne sont pas utilisés. Je vous suggère donc de les placer dans le chemin des Cressonnex.»

La présidente demande si cette motion amène des questions ou des commentaires.

Monsieur CHRISTIN demande de quelle manière ces bacs seraient placés au chemin des Cressonnex. Monsieur JOYE répond que ce secteur est déjà une zone 30 à l'heure (marquages au sol), mais il y a un certain nombre d'entreprises aux alentours, et la vitesse des véhicules est relativement élevée. Il rajoute qu'il ne s'agit de sa part que d'une estimation visuelle et pas chiffrée. Il faudrait qu'un ingénieur puisse positionner les bacs aux endroits stratégiques afin de diminuer la vitesse. Sa motion a aussi pour but d'utiliser les bacs restants.

Le maire a plusieurs éléments de réponse. D'une part, pour pouvoir installer des éléments physiques sur une route, il faut prendre un bureau d'ingénieurs et déposer des demandes d'autorisation de construire, et d'autre part, des onze bacs qui avaient été installés à la Colline aux Oiseaux, trois vont y rester (carrefour chemin de la Drone/chemin de Treulaz), un autre sera placé à côté des containers situés au chemin de Treulaz, un cinquième sera situé près des containers au chemin du Pré-Gabet et les six derniers seront placés à côté de la mairie, pour éviter le parking sauvage. Pour l'instant, ils ont tous été replacés. Si des éléments physiques sont vraiment nécessaires sur le chemin des Cressonnex, il faut d'une part contacter la DGT pour voir si cela est possible ; et si c'est le cas, faire une demande d'autorisation. Il faut que le Conseil municipal décide s'il veut ou non rentrer en matière sur cette motion, et ensuite la traiter ce soir ou la renvoyer en commission.

Monsieur COCCHIOLA demande de quelle partie du chemin des Cressonnex il est question (entrée route de Verbois ?). Monsieur JOYE répond qu'il s'agit de l'entrée par la rue du Vieux-Four. Il aimerait que les bacs soient placés à la hauteur du chemin des Cressonnex 6, ceci pour ralentir la vitesse des véhicules qui entrent dans ce chemin. Le maire répond que, s'il a bien compris le sens de la motion proposée, celle-ci a deux buts. Le premier est d'utiliser les bacs à fleurs provenant de la Colline aux Oiseaux, et le deuxième est de ralentir la vitesse dans ce secteur par l'utilisation d'éléments physiques. Monsieur JOYE dit qu'il a bien compris tout cela. Dès lors que les bacs à fleurs avaient une fonction de ralentissement pour la Colline aux Oiseaux, il se demande s'il est judicieux de les utiliser pour embellir deux emplacements de containers terriens. Il laisse le Conseil municipal libre de choisir l'utilité de ces bacs à fleurs.

Monsieur NODA GONZALEZ dit que les habitants du chemin des Cressonnex sont un peu fatigués par ce problème de vitesse, et ils essaient de trouver des solutions car les véhicules roulent vite sur ce tronçon, qu'ils s'agissent de résidents ou de non-résidents. Des demandes ont été faites à la mairie et lui-même avait fait la demande d'un « Stop » pour la sortie du garage, car il y a un

constat de non-respect de la priorité de droite. Il rajoute qu'il est important de faire quelque chose avant qu'un accident n'arrive.

Monsieur PHILIPP dit qu'après l'expérience de la Colline aux Oiseaux, il vaudrait mieux faire les choses dans l'ordre. En premier lieu, il faudrait installer un radar pour mesurer la vitesse sur ce tronçon et décider ensuite, suivant les résultats, de ce qui pourrait être fait.

Monsieur CHRISTIN propose que le Conseil refuse cette motion car il ne faudrait pas que l'on réédite une expérience comme celle de la Colline. Il propose également que la commission des « Routes » réétudie la situation dès que des panneaux indicateurs de vitesse auront été posés, et que les résultats de l'enquête seront connus.

Monsieur JOYE dit à Monsieur PHILIPP que ce secteur est déjà en zone 30, ce qui fait que l'installation d'éléments physiques ne choquerait pas les habitants. En ce qui concerne le rejet de sa motion, il n'est pas vraiment pour. Il est d'avis qu'il vaudrait mieux la suspendre dans l'attente des résultats, et à ce moment-là, on pourrait soit l'annuler si la vitesse est normale, soit la réactiver dans le cas contraire.

La présidente propose que le Conseil municipal vote sur cette motion, soit il la rejette, soit il la passe en commission.

Le maire propose que cette motion soit remise en commission, et qu'avant d'être traitée, un radar soit posé pour évaluer la situation (vitesse et comptage du nombre de véhicules), ceci avant qu'une décision soit prise.

Monsieur COCCHIOLA ne minimise pas la situation du chemin des Cressonnex, mais dit que le même problème est présent dans tous les quartiers du village.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit qu'une fois que la commune aura reçu les résultats du radar, elle pourra envoyer un courrier aux différentes entreprises situées sur ce chemin et leur demander de bien vouloir respecter la limitation de vitesse.

La présidente demande aux conseillers de bien vouloir voter sur le fait de répondre à la motion et de la remettre en commission. **6 voix pour, 1 voix contre (Monsieur CHRISTIN) et 2 abstentions (Messieurs COCCHIOLA et FUMEAUX).**

Cette motion est renvoyée en commission des « Routes ».

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur JOYE

En ce qui concerne la Colline aux Oiseaux et la future mise en zone 40, il aimerait savoir quel en sera le coût. Le maire répond qu'il y aura un coût pour les ingénieurs (demande d'autorisation de construire pour les chicanes en dur) et un autre pour la réalisation de ces dernières. Ces coûts ne sont pas encore chiffrés, mais ils seront pris dans le budget de fonctionnement 2018.

Remarque de Monsieur JOYE

En ce qui concerne les statistiques expliquées par le maire dans le point III, « Radar mobile », il dit que le nombre de véhicules qui traversent le village chaque jour (376) paraît élevé, mais le plus gros pourcentage a lieu durant de courtes tranches horaires (le matin pour les gens qui partent travailler et le soir). Il n'y a pas autant de véhicules que l'on pourrait le penser sur vingt-quatre heures.

Remarque de Monsieur PHILIPP

Il a été un peu choqué en lisant l'article de la Tribune de Genève concernant le nombre important de démissions au sein des Conseils municipaux du Canton de Genève. Il aimerait donc féliciter tous les membres du Conseil municipal pour leur fidélité et leur présence, ceci même s'il y a eu quelques démissions au cours de cette législature.

La séance est levée à 20 h. 00.